

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012

<i>En exercice</i>	27	<i>L'an deux mil douze, le dix avril, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Pontorson étant réunis en Mairie de Pontorson après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Patrick LARIVIÈRE, Maire.</i>
<i>Présents</i>	16	
<i>Absents</i>	11	
<i>Procurations</i>	5	
<i>Votants</i>	21	
<i>Date de convocation</i>	31 mars 2012	<i>Membres présents : M. LARIVIÈRE Patrick, Mme VINOUSE Maryvonne, M. ALIX Roger, M. LOILIER Pierre, M. BASQUIN Marc, M. FAGUAIS Lucien, M. TOUQUETTE Pierre, M. TRÉCAN Louis, Mme BAZIN Denise, Mme DANARD Valérie, M. LECHAT Marc, M. GAZENGEL Michel, Mme COLLIN Valérie, M. CACHERA Daniel, Mme MAUROUARD Marie-Christine, Mme THÉAULT Béatrice.</i> <i>Absents : M. LEMÉTAYER Claude, Mme GUÉRIN FOLLEN Annick, Mme FILLÂTRE Annick, M. COUREUIL Daniel, M. GANCHE Jean-Luc, Mme CHAUMONT Marie-Aude, M. DURANT Claude, Mme SOUEFF Chantal, M. PERRIN Nicolas, M. DAVOINE Louis, M. SIMON Claude.</i> <i>Procurations : M. LEMÉTAYER Claude à M. Alix, Mme GUÉRIN FOLLEN Annick à M. LARIVIÈRE, Mme FILLÂTRE Annick à Mme BAZIN, M. COUREUIL Daniel à M. TRÉCAN, M. DURANT Claude à Mme VINOUSE.</i> <i>Secrétaire de séance : M. TOUQUETTE Pierre.</i>

2012/42 Centre culturel : approbation de l'avant projet définitif

Monsieur le Maire présente l'avant projet définitif établi par le maître d'œuvre. Il rappelle qu'en raison du recours contre la décision de la Commune de préempter la parcelle AI 43, il a été demandé dans un premier temps au maître d'œuvre de concentrer la partie bâtie sur la parcelle AI 68, le recours ayant été rejeté, l'implantation du bâtiment est plus aisée. Compte tenu de la déclivité du terrain, l'architecte a pris le parti de créer un rez-de-chaussée haut et un rez-de-chaussée bas. Lors de la réunion du 30 mars, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de créer un cheminement piéton/vélo pour desservir l'éco quartier. La voie longeant le stade sera transformée en voie ouverte aux véhicules. Madame Théault et M. Touquette demandent de veiller aux problèmes de circulation (éco quartier, salle de sports...). Monsieur le Maire indique qu'une réunion est prévue prochainement avec Biomasse Normandie pour étudier la faisabilité d'un réseau de chaleur sur ce secteur. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'avant projet définitif du centre culturel.

2012/43 Déclassement RD 776 et RD 275 en voie communale

Monsieur le Maire rappelle que suite aux travaux de rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel et aux aménagements réalisés sur le secteur de la caserne, le conseil municipal s'est prononcé sur le principe du transfert de voiries départementales dans la voirie communale. Madame Théault estime qu'il est n'est pas souhaitable de partager la voirie entre Commune par demi chaussée. Monsieur le Maire évoque la possibilité de confier au Syndicat mixte de la Baie du Mont Saint Michel la gestion de ces voiries et de leurs accessoires (voirie, réseaux, éclairage public, espaces verts)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

De donner son accord sur les affectations futures des voiries, conformément au plan annexé (plan couleur consultable en mairie) ainsi que sur les mutations foncières à intervenir qui seront réalisées à l'initiative et aux frais du Département

De prononcer le classement dans la voirie communale

- De la section de RD 776 comprise entre la RD 275 à la caserne et le début de la digue route (section mitoyenne avec la Commune du Mont Saint Michel) soit une longueur approximative de 435 ml (demi-chaussée) sous la désignation de VC dite rue de la caserne
- De la section de RD 275 comprise entre la limite des communes de Pontorson/Beauvoir et la RD 776 à la caserne (section mitoyenne avec la Commune de Beauvoir) soit une longueur approximative de 2710 ml (demi chaussée) sous la désignation de VC dite route de la côte
- De la section de RD 275 comprise entre la voie nouvelle de desserte des parkings à l'Est et la limite des Communes de Pontorson/ Beauvoir soit une longueur approximative de 540 ml sous la désignation de VC dite route de la côte

Après constat entre les deux parties, chaque Commune prendra les voies en parfait état.

Tous les frais inhérents aux échanges sont à la charge du Département pour les frais de géomètre et de la Commune pour les frais de publicité foncière

Sous réserve que le syndicat mixte de la Baie du Mont Saint Michel prenne en charge la gestion unique des voiries et de leurs accessoires transférés.

2012/44 Convention avec le Syndicat Mixte Baie du Mont Saint Michel pour la rétrocession de candélabres

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité M. le Maire à conclure une convention avec le syndicat mixte Baie du Mont Saint Michel pour la rétrocession au profit de la Commune de cinq candélabres situés sur les parcelles 017 C 570 et 573.

2012/45 Communauté de communes Pontorson Le Mont Saint Michel : modifications statutaires

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la modification des compétences de la communauté de communes Pontorson le Mont Saint Michel à savoir

Ajout dans les compétences optionnelles : action sociale d'intérêt communautaire

- Participation au CLIC de l'Avranchin
- Participation au service public à la demande de transports non urbains de personnes par délégation du conseil général de la Manche

2012/46 Gratification stagiaire espaces verts

Vu les services rendus et l'investissement de Melle Galet,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une gratification de 5000 € brut à Melle Camille Galet.

2012/47 Accueil collectif de mineurs : contrats saisonniers

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de recruter

- un adjoint d'animation du 9 juillet au 5 aout 2012 sur l'indice brut 310
- six adjoints d'animation du 9 juillet au 5 aout 2012 sur l'indice brut 297
- cinq adjoints d'animation du 6 aout au 31 aout 2012 sur l'indice brut 297

de verser une astreinte de 10 € par nuit pour les animateurs encadrant les camps.

2012/48 Accueil collectif de mineurs : garderie

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'instaurer un tarif pour la garderie de l'accueil collectif de mineurs soit 0.60 € par matin ou soir

2012/49 Service des eaux, location de compteurs tarifs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité les tarifs annuels de location de compteur suivants :

Compteur de diamètre 40 : 20 € HT/an

Compteur de diamètre 50 : 38 € HT/an

Compteur de diamètre 65 : 48 € HT/an

Compteur de diamètre 80 : 70 € HT/an

Compteur de diamètre 100 : 90 € HT/an

Monsieur Cachera demande qu'il soit précisé que les tarifs de location de compteur de diamètre inférieur restent inchangés.

2012/50 Subvention exceptionnelle au Tour de la Manche Organisation

Considérant que Pontorson accueillera l'arrivée de la 4^{ème} étape et le départ de la 5^{ème} étape du Tour de la Manche 2012, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'attribuer une subvention de 6800 € à l'association Tour de la Manche Organisation.

Monsieur Lechat quitte la salle de conseil.

Madame Théault demande à M. le Maire pour quelles raisons il n'a pas donné son accord à l'organisation de la compétition « agility » sur le stade de Pontorson. Monsieur le Maire répond que le dossier n'était pas abouti pour que la Commune puisse s'engager dans cette manifestation, seuls les grands principes avaient été présentés par les organisateurs.

Constatant que l'ordre du jour est épuisé, M. le Maire lève la séance à 21 h 05.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme.

Patrick LARIVIÈRE
Maire de Pontorson,

Pierre TOUQUETTE
Secrétaire de séance,

VINOUSE Maryvonne	
ALIX Roger	
LOILIER Pierre	
BASQUIN Marc	
FAGUAIS Lucien	
TRÉCAN Louis	
BAZIN Denise	
DANARD Valérie	
LECHAT Marc	
GAZENDEL Michel	
COLLIN Valérie	
CACHERA Daniel	
MAUROUARD Marie-Christine	
THÉAULT Béatrice	